

Mercrèdi, 12 Novembre 1879.

SOMMAIRE.

UN ACTE INCONSTITUTIONNEL. ENCORE LE "HERALD." SIR A. T. GALT. LE BANQUET DU LORD MAIRE. MARCHÉ ÉTRANGERS.

UN ACTE INCONSTITUTIONNEL.

Nous avons affirmé, en effet—comme le dit notre correspondant de Manitoba—que M. Cauchon aurait dû désavouer lui-même la loi dont il parle, et cette prétention nous semble logique.

L'acte de Manitoba a été accepté par la population de la province et ratifié par les autorités fédérales et impériales. Ce pacte solennel garanti à l'élément français et catholique certains droits définis, de même qu'il assure à l'élément anglais et protestant, la jouissance d'autres prérogatives également déterminées. En un mot, il accorde une mesure précise de privilèges et de libertés: il fixe la limite de l'initiative et de l'action du gouvernement dans les cas prévus.

Or, la charte que toutes les parties ont rédigée et signée de bonne foi, décrète que les statuts et les documents officiels seront publiés dans les deux langues à Manitoba. La lettre est claire, formelle, ne laisse absolument aucune place au doute ou à l'équivoque. Et si nous admettons—ce qui est indiscutable—que l'autorité de la constitution écrite est supérieure aux exigences ou aux caprices d'une partie du corps électoral, ou de la représentation de ce groupe—fût-il le nombre—dans la législature, il faut en conclure que le bill qui supprime les impressions françaises, est inconstitutionnel. Nous le répétons, l'acte de Manitoba ne peut être nulifié au préjudice de la minorité, par la majorité de l'assemblée provinciale: car, au-dessus d'elle, il y a le parlement fédéral et le parlement impérial que le premier ministre n'a pas consultés, et pour cause.

En avisant le lieutenant-gouverneur de sanctionner le bill dont nous parlons, M. Norquay entreprenait donc de briser le pacte de l'union, sans le consentement des autres intéressés: il conseillait à Son Honneur—sans en avoir le droit constitutionnel—de sanctionner une violation flagrante des immunités de nos nationaux.

Comment soutenir alors que si le chef du cabinet n'avait pas le droit constitutionnel d'aviser ainsi M. Cauchon, ce dernier n'avait pas le devoir, lui, de répudier des mesures aussi hostiles à l'esprit et à la lettre de l'acte de Manitoba. Les gouverneurs et les lieutenants-gouverneurs sont surtout et avant tout les gardiens de la constitution écrite: et leur premier devoir est de veiller à ce qu'elle ne subisse aucune atteinte et demeure intacte. Cette reconnaissance d'un principe élémentaire nous amène à conclure que M. Cauchon ne devait pas permettre à M. Norquay de tailler ainsi dans l'acte de Manitoba, pour se soustraire plus tard à une responsabilité qui lui appartenait.

On nous objectera peut-être que M. Cauchon en disant à ses conseillers: "Vous n'irez pas plus loin, la constitution le défend en autant de mots,"—aurait hérité ou méprisé la volonté du peuple exprimée par ses représentants. Nous répondrons en premier lieu que le ministre n'a pas posé au peuple la question des impressions françaises lors de la dernière lutte électorale. Et nous ajouterons que la majorité n'est vraiment souveraine qu'à la condition de suivre les voix constitutionnelles: elle cesse de l'être dès qu'elle s'en écarte. Dans le cas qui nous occupe, la majorité n'est pas libre de méconnaître ou de détruire les droits que confère à nos compatriotes la constitution écrite et elle est incapable, par contre, de déléguer à ses mandataires une autorité qu'elle ne possède pas.—C'est-à-dire que la majorité n'ayant pas le droit constitutionnel d'imposer seule sa volonté à l'égard d'un pacte qui lie d'autres parties, l'expression de cette volonté devenant non avenue, et il est faux d'alléguer, en conséquence, que M. Cauchon aurait combattu ou méprisé cette volonté en y déférant pas. En effet, le droit manquant, la résistance et le mépris dont il s'agit ici ne sont plus que des formules absolument vides de sens. Car, de fait, l'on ne combat pas, l'on ne méprise pas ce qui, de droit, n'existe pas: on l'ignore, voilà tout, et avec raison. Le lieutenant-gouverneur aurait alors tout simple-

ment rendu hommage à l'inviolabilité de la lettre et respecté l'esprit de la constitution dont il a la garde.

Et puis, qui dit à M. Cauchon que le précédent malheureux qu'il a établi n'aura pas plus tard des résultats funestes? Qui lui assure que nous aurons toujours ici une majorité disposée à rendre pleine justice à nos nationaux de là-bas? A tous les points de vue le lieutenant-gouverneur de Manitoba a manqué au devoir et son action devient pour nous un mystère que l'avenir peut-être éclaircira.

Quelle peut être l'utilité d'un lieutenant-gouverneur s'il est incapable de rien régler par lui-même et s'il lui faut s'adresser toujours à Ottawa, surtout dans des cas qui n'admettent pas la diversité d'appréciations, et sur lesquels la constitution a prononcé en toutes lettres. Le pays n'est pas assez riche pour se payer le luxe de personnages d'apparat: il a besoin d'hommes.

ENCORE LE "HERALD."

Notre dernier article n'est aucunement du goût du Herald. Nous nous y attendions. A ses divagations, à ses assertions en l'air, nous avons répondu par des faits, par des chiffres irrécusables, et c'était plus qu'il ne fallait pour le réduire à quia. Aussi, dans son écrit d'hier, pas un mot de réponse à notre démonstration qui était inattaquable.

On voit tout d'abord que nous avons vivement désappointé le confrère. Il comptait évidemment que nous allions lancer l'insulte à ses compatriotes, en échange de ses grossières attaques contre les Canadiens-français, ce qui lui eût permis de poser en champion de l'élément irlandais. Nous n'avons pas voulu lui donner cette satisfaction pour la très bonne raison que les Irlandais en masse répudient le Herald et ne sauraient en aucune façon être tenus responsables de son langage insulteur.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que ce journal continue d'afficher l'impunité la plus révoltante tout en se prétendant catholique. Pour donner une nouvelle preuve de ses idées anti-religieuses, citons le passage suivant de son dernier article: "Le peuple n'aime pas à perdre son temps en cérémonies inutiles ou non essentielles. Ce qu'il lui faut, c'est ce qui est nécessaire au salut des âmes, et rien de plus, les saints ou les ossements des saints ne sauraient lui assurer la félicité éternelle."

Evidemment, le Herald traite le culte des saints tout comme si ce n'était pas un article de foi. Pour se souvenir, il faut croire tout ce que l'Eglise catholique enseigne; or, comme elle enseigne qu'il faut prier et vénérer les saints, le Herald cesse d'être catholique du moment qu'il refuse de se conformer à la doctrine catholique sur ce point ou sur tout autre point. Ceux qui ne croient qu'une parcelle des dogmes de l'Eglise ne sauraient être des catholiques. La vérité est une et indivisible.

Pour établir que l'on ne peut être catholique sans croire qu'il faut vénérer les reliques des saints—ce que sait le catholique le plus ignorant—nous allons citer la déclaration suivante du concile de Trente, que le Herald n'a probablement jamais lue. Si notre confrère a la foi, comme il le prétend, il comprendra après cela qu'il ne saurait prétendre au titre de catholique s'il persiste dans ses errements:

"Le saint synode ordonne aux évêques et à tous ceux qui sont chargés d'instruire ou de diriger les âmes d'enseigner aux fidèles, conformément à l'usage de l'Eglise catholique et apostolique, remontant aux premiers temps du Christianisme, et d'après le consentement unanime des Pères et les décrets des saints conciles, à PRIER ET A INVOKER LES SAINTS, A HONORER LES RELIQUES, A FAIRE UN RAISONNABLE USAGE DES IMAGES, à leur enseigner en même temps que les saints, qui règnent avec le Christ, offrent les prières des hommes à Dieu: que les corps des saints martyrs et des autres saints vivants auprès de Jésus-Christ, qui avaient été les membres vivants du Christ et les membres du Saint-Esprit, et qui seront un jour ressuscités à la vie éternelle et glorifiés par lui, doivent être un objet de vénération pour les fidèles (veneranda): qu'ils servent à distribuer de nombreuses grâces aux hommes de la part de Dieu, et que ceux qui prétendent que les reliques des saints ne sont dignes ni d'honneur ni de respect, que c'est en vain que les fidèles vénèrent tel ou tel monument sacré et visitent les tombeaux (monuments) des saints pour obtenir leur assistance, sont absolument condamnables, comme l'Eglise les a antérieurement condamnés et les condamne encore." La profession de foi du concile de Trente reforme ces mots: "JE CROIS FERMEMENT QU'IL FAUT VENERER LES RELIQUES DES SAINTS."

Et cette déclaration du concile de Trente avait été faite auparavant par maints autres conciles—ce qui prouve que ce n'était pas un article nouveau de foi—de même qu'elle avait été soutenue par les plus célèbres Pères de l'Eglise, depuis les premiers âges du christianisme jusqu'à nos jours. Après cela, il est facile de voir que le Herald n'a pas le droit de s'appeler journal catholique. Qu'il se dise libre-penseur, infidèle, à la bonne heure; mais qu'il n'essaie pas de faire des dupes en prétendant qu'il professe la vérité. C'est un catholique à la façon de M. Loysou et pas autre chose!

SIR A. T. GALT.

On lit dans le Canadien:

Le Mail annonce que Sir A. T. Galt portera le titre de "Ministre Canadien résidant" en Angleterre. Notre confrère observe avec justice que notre condition vis-à-vis l'empire, tout en étant celle du colon, est aussi celle d'une allée de ce côté-ci de l'océan. Il est certain que l'intérêt du pays exige que nous soyons représentés dans la capitale de l'empire. Nous sommes loin d'approuver les idées politiques-religieuses de M. Galt, mais comme homme d'expérience et de ressources, on ne pouvait faire un choix plus judicieux.

Tout en reconnaissant les hautes aptitudes de Sir A. T. Galt pour la charge éminente importante et responsable que le gouvernement vient de lui confier, nous sommes tout à fait de l'avis de notre confrère sur les opinions politico-religieuses de notre ministre étranger que nous ne désirons aucunement offrir comme exemple aux hommes politiques du jour.

LE BANQUET DU LORD MAIRE.

On sait que le banquet annuel donné par le lord Maire de Londres, est ce que les Anglais appellent quite an institution, c'est-à-dire une grande démonstration consacrée par une coutume ancienne. On en attend toujours l'époque avec une certaine impatience, parce que le premier ministre et les principaux personnages politiques du jour y assistent et, généralement, y font pressentir le programme qui les complète suivra.

Ce banquet a eu lieu ces jours derniers et on attendait beaucoup du discours de lord Beaconsfield; mais l'attente générale a été trompée. Ce discours est plein de réticences. Après avoir constaté que l'Angleterre a su maintenir son influence en Europe et en Asie, il a déclaré qu'elle était bien décidée de continuer à en agir ainsi. "Imperium et libertas, a-t-il dit, ainsi se résume notre programme." On a voulu voir, dans cette fière déclaration, une menace à la Russie. Le malaise général qui agite les esprits en Europe prêtait à cette interprétation, qui n'est—nous vous l'espérons,—qu'un nouveau cri des alarmistes.

Lord Beaconsfield a formellement condamné l'agitation agraire en Irlande, agitation qui n'est pas, selon lui, le moyen de faire redresser les griefs dont elle se plaint. Que l'Irlande en appelle à l'Angleterre et sa voix sera écoutée. On ne sait trop comment le parti irlandais a accueilli cette déclaration.

C'est un peu pour les premiers ministres de tous les temps que La Fontaine a écrit: "On ne peut contenter tout le monde et son père."

ECHOS DU JOUR.

Le Franco-Canadien est rendu à son huitième article sur ce qu'il appelle le "procès des conservateurs." Plaignons les lecteurs!

Le Times de Londres vient de publier un autre article pour encourager l'émigration au Canada—et sur tout à Manitoba qui possède des avantages supérieurs à tous ceux que peuvent offrir aujourd'hui les Etats de l'union américaine.

Nous priions nos abonnés qui ont à se plaindre l'irrégularité du service de notre feuille en ville de vouloir bien prendre patience quelques jours encore. Nous sommes à prendre des mesures qui nous permettront sous peu de donner entière satisfaction à tous nos abonnés.

Le candidat des libéraux à Lévis—d'après l'Eclair—est "un bel homme, à figure sympathique et ouverte." Et dire qu'un candidat qui a une figure si belle, si ouverte et si sympathique, sera battu à plate couture dans quelques jours!

L'Eclair n'est pas tendre pour M. Robitaille qu'il appelle "un conspirateur que nous avons, pour le plus grand malheur de la province, comte lieutenant-gouverneur." S'il eût voulu se faire le jouet du naïf M. Joly, le parti libéral lui aurait pourtant élevé un piédestal!

Encore un converti à la politique nationale. Nous voulons parler, cette fois, du Maritime Farmer, organe des intérêts agricoles des provinces du nord. Après avoir combattu le nouveau tarif, ce journal avoue franchement que la politique nationale a favorisé la fabrication indigène en général et qu'elle a déjà donné plus qu'on ne promettait en son nom.

Les personnes, avocats et autres, qui ont des affaires à la Cour Suprême, se plaignent, avec raison, qu'on leur fait perdre beaucoup de temps. La cour s'ouvre à 11 heures et s'ajourne à 4 heures, tous les jours. Les séances sont trop courtes pour le nombre et l'importance des affaires.

Les dépenses des parties, des témoins et des avocats sont très considérables et nous est avis qu'on pourrait aisément leur en épargner une bonne part, sans inconvénient pour personne, en leur accordant des séances un peu plus longues.—Time is money.

Les libéraux n'ont pas eu d'orateurs pour défendre leur parti, dimanche, dans le comté de Brome, excepté à West-Shefford, où M. Bergeron, M. P., a réussi à faire parler M. Duffy, avocat de Swetsburg, pour démontrer davantage la faiblesse de la cause des irrévocables. MM. Bourgoin, Chs. Thibault, Corneille, Charbonneau, Goyette ont aussi adressé la parole dans d'autres paroisses.

Du Courrier de Montréal: Nous reproduisons avec plaisir l'écrit sur l'anglicisation publié par M. Paul Petit dans le Canadien. L'auteur de cette intéressante correspondance publie actuellement, dans les colonnes du Canadien, une série d'articles aussi bien pensés que bien écrits. La question qu'il traite dans l'article que nous publions ci-dessus est de la plus haute importance et s'impose à l'attention de tous les patriotes. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de traiter cette question, et nous nous proposons d'y revenir en temps opportun.

Le succès des articles de notre collaborateur Paul Petit n'est pas étonnant, car ce pseudonyme est celui d'un de nos meilleurs écrivains.

Comme nous l'avons annoncé, Sa Grandeur Mgr Duhamel partait, samedi dernier, pour se rendre à Arronville où devait avoir lieu, le lendemain, la bénédiction d'une cloche. Une foule nombreuse, musique en tête, s'était rendue à la gare pour recevoir Monseigneur et l'escorta jusqu'au presbytère. Le lendemain, le révérend M. Chaine, curé, officia à la grand'messe et Monseigneur fit un sermon sur la Foi. La bénédiction eut lieu à 3 h. de l'après-midi et fut précédée d'un sermon de circonstance, prêché par le révérend M. Nolin. La cloche porte les noms de Marie Jeanne-Denise qui sont gravés à l'extérieur. Elle avait 14 parains et la collecte s'est élevée à la jolie somme de \$150.

Nous annonçons, hier, que la Mont-real Gazette est maintenant imprimée en caractères neufs. Les propriétaires de ce journal nous apprennent aussi qu'ils ont acheté ces caractères à la fonderie de Montréal, (Dominion Type Foundry). D'autre part, le Globe qui se plaint toujours que les manufactures du pays languissent, annonce qu'il va également changer de toilette et qu'il a commandé, à cette fin, de très-beaux caractères à une fonderie d'Écosse. Si tous les grands établissements d'imprimerie, et autres, agissaient comme les propriétaires du Globe, il est parfaitement clair que les manufactures du pays continueraient à languir. "Qui vent la fin vent les moyens." Heureusement que le Globe n'a que bien peu d'imitateurs; mais c'est encore trop.

Jalousie de la supériorité du Mail, la feuille de M. Brown essaie de déprécier l'importance de la nouvelle organisation. Ainsi, dit le Globe, l'arrangement conclu avec le Herald de New-York, n'a rien de si merveilleux puisque le World, la Tribune et le Times, qui pourraient publier en payant les mêmes dépêches, préfèrent dépenser leur argent d'une manière plus profitable. A cela le Mail répond: Notre confrère du Globe dénature à dessein les faits: car, il est faux de dire que les autres journaux de la métropole américaine sont libres de recevoir et de publier les mêmes dépêches que le Herald. En effet, le service de ce dernier est unique au monde: son monopole est complet. Et le Globe qui, entre parenthèses, se targue de n'avoir pas à dépendre d'une publication étrangère pour renseigner ses lecteurs sur ce qui se passe en Angleterre, a dû reproduire ou copier lui-même du Herald de New-York, durant le dernier mois, les dix-neuf vingtièmes de ses nouvelles de Londres. Et c'est là pourtant ce que l'organe grit de Toronto désigne pompeusement sous le titre de "Service spécial de Londres."

A l'avenir, le Globe ne pourra plus piller le Herald, vu que le Mail imprimera le même jour ses dépêches télégraphiques du monde tout entier—dépêches que le Globe ne publiait que le lendemain. L'agent du Globe à New-York ne sera donc plus capable de donner le change au public canadien. Il en coûte sans doute à M. Brown d'avouer que le Mail triomphe, mais il serait plus digne de se taire que de chercher à rapetisser l'esprit d'entreprise d'un rival qui lui est supérieur.

—Un mot d'enfant: LA MÈRE—M'a-tu jamais vu les mains aussi sales que les tiennes en ce moment? LA PETITE FILLE—Non; mais ta mère te les a vues.

COURRIER DU NORD-OUEST.

(De notre correspondant spécial.) Bureaux de poste—Réglements relatifs aux terres—La Tribune, nouvelle feuille quotidienne—Programme ministériel—La situation des Français et le Times—Banquet offert à MM. Atkins et Howell—Discours des deux ministres.

Lorsque M. Dewe, inspecteur des postes, fit sa première visite au Nord-Ouest, il n'y avait que 25 bureaux. Aujourd'hui, l'on en compte 120, dont 49 dans Marquette, 21 dans Lisgar, 14 dans Provencher, 8 dans Selkirk, 8 dans le district de Kewatin et 20 dans les territoires du Nord-Ouest. Il y a loin du temps où l'arrivée de la maille était tout un événement.

Le Free Press chante victoire. Nous avions demandé, dit-il, que l'on rendit accessible aux colons la moitié, au moins de nos terres, et le ministère nous l'accorde; nous avions aussi demandé de donner aux homesteads et aux préemptifs, le même nombre d'acres qu'autrefois c'est-à-dire 160, et le ministère nous l'accorde encore!

Reconnaissons donc, crie-t-il, à son rival, le Times, que notre influence à Ottawa même est plus puissante que la vôtre. Les lecteurs de la feuille réformiste ont sans doute souri à la pensée que Sir John A. Macdonald avait dû faire la paix avec le Free Press, dont l'indignation pouvait mettre en danger le gouvernement. Tous les journaux sont unanimes à louer la nouvelle politique.

Pendant cinq années, c'est-à-dire durant le règne de M. Mackenzie, l'élément conservateur anglais n'eût pas d'organe. Le Free Press avait ses coupées franches, et il usa largement de la liberté de tout dire... ce qui lui plaisait. Si la rédaction proposait d'être un jour plus solide, l'esprit d'entreprise ne lui manquait pas, du moins.

En fondant le Times, M. Tuttle détruisit un monopole dangereux, et le Free Press s'alarmait à bon droit de ce qu'il considérait comme un empiétement sur sa propriété. Les faveurs publiques allaient désormais être partagées.

Aujourd'hui, une autre feuille quotidienne vient de prendre place au soleil de la publicité: c'est la Tribune fondée par M. G. H. Ham, qui confectonnaient les fait-divers au Free Press depuis quatre années. Cette concurrence de la presse nous semble exagérée.

Dans son programme, M. Ham se déclare franchement conservateur et n'hésite pas à dire que M. Norquay a commis une injustice en ignorant les français dans la composition de son ministère.

Voilà donc deux journaux anglais qui appellent notre parti dans ses légitimes revendications. M. Norquay vient de parler. Le public commençait à s'impaciter de son silence. C'est aux électeurs de Saint-André que le premier ministre a fait ses confidences. Pour ne pas se compromettre, il a ramassé toutes les vieilles lésions qui traitaient depuis des années dans les bureaux ministériels, et il a recomposé avec ces lambeaux une politique déjà vieillotte.

Le programme de M. Norquay embrasse donc un système qui impose aux municipalités le soin d'entretenir et d'améliorer les grandes routes, le drainage des terrains bas et marécageux, l'agrandissement territorial de la province devant nous assurer une plus forte subvention et une représentation plus nombreuse à Ottawa et l'économie dans le service public.

Enfin, M. Norquay qui flatte tous les gouvernements, pousse la fusion de la politique fédérale et de la politique locale.

Du remaniement prochain du cabinet, pas un mot.

De nos droits constitutionnels méconnus et foulés aux pieds, rien! Le Times dit avec raison que ce document ne vaut pas la peine d'être discuté, puisqu'il ne contient pas même une seule idée neuve.

Il se peut que M. Norquay lance un autre manifeste plus original à la veille des élections. Vous avez sans doute appris que le député de Winnipeg, M. T. Scott, avait maintenu la direction et le contrôle du Times; que vient de publier un article significatif sur la "situation des Français." Nous allons l'analyser, il en vaut la peine.

"Il y a déjà six mois, dit-il, que l'élément français, important par le nombre et par ses institutions, est privé de l'exercice de ses droits constitutionnels bien reconnus. Le premier ministre, M. Norquay, en ignorant ainsi la minorité, a fait ce que ni Sir John A. Macdonald, ni M. Mackenzie n'auraient jamais voulu entreprendre à Ottawa. Sa politique est contraire à la justice et à l'esprit de la constitution.

"Pourquoi ressusciter de vieilles querelles au lieu de rétablir l'harmonie parmi les diverses classes de notre société qui a besoin de conciliation et d'apaisement? Si cet état de choses menaçait de se prolonger, il faudrait peut-être adopter à Manitoba la politique des partis, afin de rapprocher les deux éléments, et effacer de nos luttes ce caractère détestable qui les rapetisse et qui nuit à notre progrès.

Depuis quelque temps, les Anglais s'irritent de la lenteur de M. Norquay à s'adjoindre un collègue français. Qu'il se hâte donc. Evidemment, M. Tuttle ne tient pas la plume, et l'arbitraire de la politique que dénonce couramment le Times cessera sans doute bientôt.

Le banquet offert aux honorables MM. Atkins et Howell a été une brillante affaire. Toutes les notabilités du commerce, de la finance et de la politique y assistèrent.

M. Atkins, qui avait déjà visité Manitoba, répondit le premier à la santé de "nos frères." Son discours est long pour le publier in extenso: nous abrégons donc.

"Lorsque je racontais, dit-il, à mon retour de Manitoba, il y a quelques années, ce que j'avais vu et ce que je pensais de l'avenir réservé à ces vastes territoires, l'on pensait que l'imagination donnait à mes récits une couleur étrangère à la réalité. Aujourd'hui, Manitoba est connu, et il n'y a pas, de fait, une province qui fixe autant l'attention non-seulement sur ce continent, mais dans le vieux monde. Des millions d'émigrants trouveront place ici et le gouvernement ne négligera rien pour favoriser la colonisation. Aussi, l'un des premiers actes de Sir John A. Macdonald, en arrivant, fut-il de prendre les mesures nécessaires pour rélier ensemble les deux tronçons de la grande ligne transcontinentale—séparés par une longue distance—entre le lac Supérieur et la rivière Rouge. Nous savons, en effet, que M. Mackenzie avait adjugé deux contrats, l'un pour la construction de cette partie du chemin qui s'étend de Selkirk au Portage du Rat, et l'autre pour la confection de plus de 100 milles à l'ouest de Thunder Bay, laissant ainsi à compléter plus tard un espace de 185 milles ou à peu près. Enfin, le ministère actuel décida de donner également à l'entreprise 100 milles à l'ouest de Winnipeg, afin de faciliter davantage la marche de la colonisation. Et il est entendu que dans un avenir assez rapproché, nous ajouterons 200 milles à ce dernier parcours.

En modifiant l'ordre du conseil du mois de juillet dernier, relatif aux terres, Sir John A. Macdonald n'a eu en vue que les intérêts du Nord-Ouest. Je puis dire, à ce propos, que le premier ministre a toujours songé à pacifier les esprits et à activer le progrès général de cet immense territoire. Et j'ajouterais que les représentants de Manitoba ont su faire valoir, au parlement et ailleurs, ses ressources inépuisables, et ses droits politiques.

M. Bowell prit ensuite la parole: Je suis heureux, dit-il, de voir que les amitiés d'autrefois ont disparu et que l'on a tout oublié. Mais il faut bien l'avouer, si les événements que nous déplorons tous, se sont produits, la responsabilité en retombe en grande partie sur la presse de l'opposition. A l'entendre, en effet, M. Macdonald arrivait ici non pas chargé d'une mission pacifique et civilisatrice: il venait, on l'assurait, comme un conquérant et un tyran. Aujourd'hui, les souvenirs du passé n'éveillent plus de haïnes, et félicitons-nous en, sans oublier toutefois quels furent les coupables. Vous savez tous que Sir John A. Macdonald est allé en Angleterre, il y a quelques mois, dans l'intérêt du Pacifique; et vous n'ignorez pas non plus, qu'on l'accusé d'avoir surfait la valeur du Nord-Ouest—dans ses rapports avec lord Beaconsfield. Avant d'avoir vu Manitoba, j'avais des doutes sur la parfaite exactitude des paroles du premier ministre impérial qui, après avoir vanté le Nord-Ouest avec enthousiasme, affirmait que les citoyens même de la république voisine y émigraient en grand nombre. Depuis mon arrivée, j'ai pu constater que lord Beaconsfield avait parfaitement raison, et que la presse hostile ne pouvait lui reprocher d'avoir rien exagéré.

Après avoir fleurié la question des terres, et discuté la politique nationale dont il est un défenseur ardent et convaincu, l'honorable M. Bowell fit une brillante peinture de l'avenir du Nord-Ouest, et termina en déclarant que le ministère fédéral connaissait trop bien la valeur de cette partie du Canada pour ne pas en exploiter les immenses ressources.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce n'est là qu'un pâle sommaire du discours du ministre des Domaines. M. J. Dubuc, M. P., prononça un excellent discours dans lequel il rendit justice au gouvernement pour avoir décidé de localiser le Pacifique au sud et non au nord du lac Manitoba. Le représentant de Provencher sait toujours se faire écouter.

Vous avez publié, il y a déjà quelque temps, un article intitulé "Un acte inconstitutionnel," et dans lequel vous disiez que M. Cauchon aurait dû désavouer lui-même le bill qui supprime l'impression de certaines pièces officielles à Manitoba. C'est là un point qui a provoqué de la discussion et qui vaut bien la peine, à coup sûr, d'être élucidé.

MONIYA. Winnipeg, Man., Novembre 1879.

ROBES DE BOEUF MUSQUÉ

Le BOEUF MUSQUÉ vit dans les plus hautes latitudes. C'est un immense animal. On ne le trouve qu'en dehors du cercle arctique. Mais il s'aventure parfois plus au sud et le chasseur le tue et s'empare de sa robe pour les fils effimés des zones plus tempérées. Cette fourrure est d'un brun sombre, riche et fait le meilleur effet sur un traineau. J'ai quelques-unes de ces peaux et je serais fier de les voir décorer les équipages de nos premières familles.

R. J. DEVLIN

Peintre, huile, vitres, mastics, vernis, etc. Ottawa, 22 octobre, 1879.

CRYSTAL HALL

63 RUE SPARKS

NOUVELLES Marchandises

Venant d'arriver.

Voir nos prix

Services de chambre..... \$1 00 Services à thé en porcelaine..... 3 50 de chine..... 3 50

Lampes depuis 10 cts, chacune. Assiettes à thé, champagne..... 70 cts. la doz. Assiettes à dîner, champagne..... \$1.00

SERVICES A THÉ EN VERRE.

C. S. SHAW ET CIE. IMPORTATEURS.

Ottawa, 7 novembre, 1879.

DÉMÉNAGEMENT.

F. DUHAMEL

désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son état au MARCHÉ QUARTIER BY, étal "B," ci-devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de

Viandes de toutes sortes

DANS LA MEILLEURE CONDITION. Reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov., 1879.

Le grand ETABLISSEMENT

DE LA VILLE, POUR MARCHANDISES

DE MODES, Vêtements d'hommes

etc., etc.

EST CELUI DE G. C. EGAN,

537 & 539 RUE SUSSEX.

Les gens de la campagne trouveront leur avantage à venir examiner notre Stock.

537 & 539 RUE SUSSEX, OTTAWA.

Ottawa, 10 novembre 1879.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR LES ROGNONS ET AUTRES MEDECINES CELEBRES

POUR LES Chevaux

AGENT A OTTAWA.—C. STRATTON. Coins des rues D'Albion et Saint-Patrick.

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER. Ottawa, 7 nov., 1879.

MARCHANDISES SÈCHES

Magasin Populaire

DE A. D. RICHARD,

COIN DES RUES DE L'EGLISE ET CUMBERLAND, OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879. lan.

Wm HOWE.

293, RUE CUMBERLAND. Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Importateur et marchand de Tapisseries et de décors.

Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc. Ottawa, 22 octobre, 1879.